



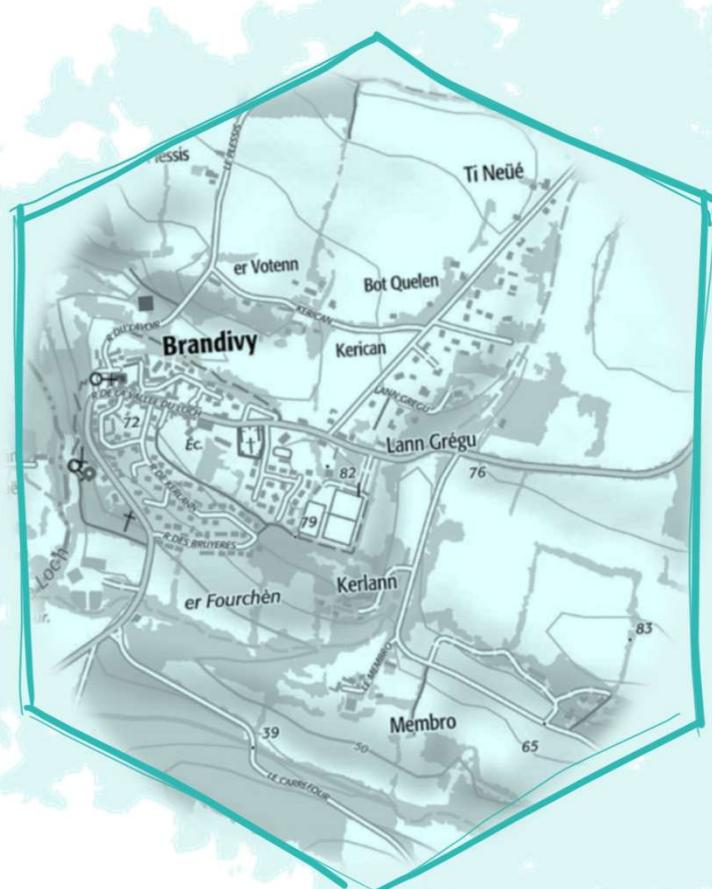
# URBACTION

DM  
EAU



## Révision du Plan Local d'Urbanisme

BRANDIVY  
Bredeui



### 6.1b Tableau des servitudes

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02 12  
2025,  
Le Maire,







Objet	Désignation	Référence législative et règlementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Manoir de Kergal inscrit MH le 12 mai 1925 Château de la Grandville inscrit MH le 14 janvier 2022	Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L.621-25 à L.621-29, L.621-30-1 alinéa 1, 2 et 3, L.621-31, Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager art 9 à 18, 34 à 40, 49 à 51. Arrêté Préfectoral (Préfet de Région) du 27 avril 2022	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC1
Périmètre de servitude autour des ouvrages de transport de gaz	En attente des éléments par le gestionnaire des servitudes			
Périmètre de servitude autour d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain	Réseau de distribution	Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298) Loi n°46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4) Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié	RTE Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerouvois Sud 29556 QUIMPER	I3 I4
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code des transports Article L 6352-1 Arrêté du 25 juillet 1970	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Pôle Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cedex	T7